

Recommandations en lien avec la naloxone pour les écoles secondaires

Direction de santé publique de la Montérégie

Décembre 2025

Mise en contexte et portrait de situation

La crise des surdoses sévit au Canada depuis plusieurs années. Le Québec est touché dans une moindre ampleur que certaines autres provinces, mais une augmentation dans les taux de décès liés aux surdoses est tout de même constatée.

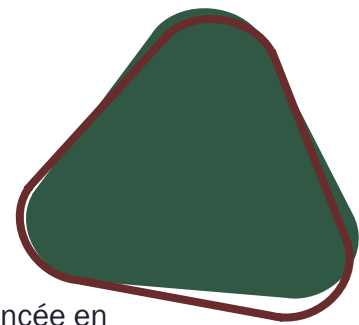
Des évènements récents et leur médiatisation ont soulevé des questionnements pour plusieurs milieux œuvrant auprès des jeunes, notamment pour ce qui est de la prévention et de l'intervention en cas de surdoses potentielles. C'est ainsi que la Direction de santé publique (DSPu) de la Montérégie est interpellée à l'occasion par différents partenaires concernant les balises entourant l'utilisation de la naloxone dans les écoles secondaires.

Actuellement, les données indiquent que :

1. Au Québec, la majorité des personnes touchées par les surdoses mortelles sont des hommes entre 30 et 59 ans (INSPQ, 2024).
2. Les surdoses mortelles surviennent majoritairement dans des lieux privés alors que les personnes sont seules. Aucune surdose mortelle n'a eu lieu dans un établissement d'enseignement en Montérégie, parmi les données disponibles (entre 2017 et 2025) du Bureau du coroner du Québec.
3. Par ailleurs, ces données (depuis 2017) révèlent moins de 5 décès liés à une intoxication suspectée aux opioïdes ou autres substances chez les jeunes de 17 ans et moins de la Montérégie (Bureau du coroner du Québec).

Bien que l'impact de la crise de surdoses soit actuellement plutôt limité chez les jeunes de 12 à 17 ans, il n'en demeure pas moins qu'une proportion de jeunes consomment des substances psychoactives (légalles ou illégales) et sont donc exposés à un risque de surdose. En effet, toute substance procurée illégalement est imprévisible et variable dans sa composition, et peut contenir des opioïdes.

Document reproduit et adapté de « Disponibilité de la naloxone dans les trousse de premiers soins des écoles secondaires de Montréal » (Novembre 2024), Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP-CCSMTL)



En 2019, la Direction générale de la santé publique du Québec (DGSP) s'est prononcée en défaveur d'un programme d'approvisionnement destiné aux milieux scolaires, mais mentionnait que les établissements d'enseignement pouvaient s'en procurer gratuitement en pharmacie communautaire, s'ils le jugeaient nécessaire. Un milieu scolaire souhaitant se doter de naloxone pour la trousse de premiers soins devrait considérer les recommandations qui suivent.

Recommandations

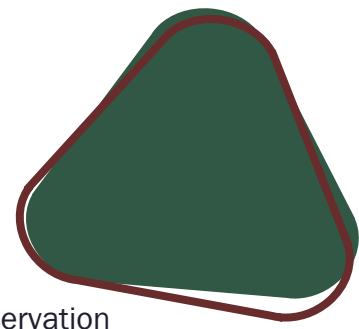
La naloxone ne permet pas d'éviter les surdoses chez les jeunes – elle vise plutôt à en limiter les conséquences, incluant les décès potentiels. Ainsi, la DSPu de la Montérégie est d'avis que la naloxone en milieu scolaire doit s'inscrire dans une démarche globale de promotion de la santé et de prévention de la consommation problématique et à risque de substances psychoactives, incluant la réduction des méfaits.

1. La naloxone doit être intégrée dans une démarche globale qui inclut :

- La promotion de milieux de vie sains, bienveillants et sécuritaires (protocoles de gestion des substances psychoactives [SPA] inclusifs, bienveillants et non stigmatisants ; formations pour le personnel scolaire sur la réduction des méfaits, etc.);
- L'animation d'activités de promotion de la santé (visant le développement de compétences personnelles et sociales) et de prévention de la consommation problématique et à risque de SPA pour tous les jeunes de l'école (ex : ateliers en classe pour tous les élèves de l'école ; kiosques, etc.), basées sur le [réfèrent EKIP](#);
- Le repérage de jeunes à risque, la détection et l'orientation vers les ressources appropriées;
- Le déploiement d'actions préventives ciblées pour les jeunes ayant une consommation problématique ou à risque incluant du counseling sur les messages de consommation à moindres risques adapté à la réalité de l'élève.

2. L'utilisation de la naloxone doit être intégrée aux procédures de premiers soins déjà en place dans l'école

- Un responsable du milieu scolaire peut se procurer gratuitement en son propre nom une trousse de naloxone en pharmacie communautaire en précisant que l'utilisation est pour un tiers. Les points de distribution sont accessibles ici : [Où trouver de la naloxone en tout temps au Québec](#) (INSPQ, 2025);

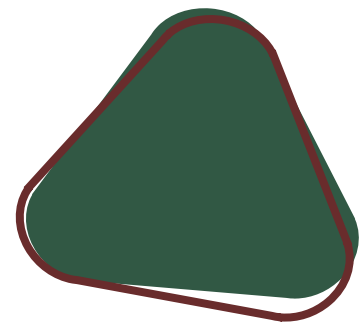


- Une personne devrait être responsable de s'assurer des conditions de conservation adéquate (température modérée, à l'abri de la lumière, gardée dans son emballage) et de vérifier la date de péremption régulièrement;
- La trousse de naloxone devrait toujours être conservée au même endroit, en lieu sûr, connu et accessible pour les personnes ayant reçu la formation pour l'administration de la naloxone en cas de surdose potentielle aux opioïdes. Une affiche est disposée au lieu où se trouve la trousse : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003307/>;
- Il est recommandé que le milieu scolaire tienne un registre afin de documenter les situations pour lesquelles la naloxone a été utilisée.

3. Le personnel identifié pour prodiguer les premiers soins doit être formé adéquatement à l'administration de la naloxone

Il n'est pas indiqué de former massivement tout le personnel vu le portrait de situation actuelle dans les écoles secondaires de la Montérégie. Toutefois, un registre des personnes formées pour l'administration de la naloxone dans le milieu scolaire devrait être tenu, communiqué au personnel et mis à jour périodiquement.

- Plusieurs formations sont disponibles. Une formation en ligne et gratuite de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est accessible sur le site de l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA) du réseau de la santé et des services sociaux. Le mécanisme d'accès pour le personnel hors réseau est détaillé dans la page d'information suivante : <https://www.inspq.qc.ca/formation/institut/administration-naloxone-inverser-effets-d-surdose-d-opioides>;
- Certaines formations RCR contiennent un volet sur l'administration de la naloxone. Si des enseignants ont reçu ces formations, il est conseillé de les considérer dans la démarche d'identification du personnel à former;
- La Direction régionale de santé publique de la Montérégie n'a pas la responsabilité d'approvisionner les écoles ni d'assurer la formation des intervenants scolaires sur l'administration de la naloxone. Cependant, il est indiqué que les écoles informent les infirmières scolaires de leur orientation sur la disponibilité de la naloxone dans leur milieu.



Questions-Réponses

Q. Qu'est-ce que la naloxone ?

R. La naloxone est un antidote qui permet de renverser **rapidement et temporairement** les effets d'une surdose d'opioïdes, dont le fentanyl, la morphine, l'héroïne, etc. Son administration se fait par voie nasale ou par injection. La naloxone bloque les effets des opioïdes sur l'organisme **pour une durée limitée** (20 à 90 minutes). Il est donc important de **contacter le 911 immédiatement** lorsque la naloxone est utilisée.

Q. Est-ce que la naloxone est sécuritaire ?

R. La naloxone est **très sécuritaire** pour les personnes de tous âges, et ce, même si elle est administrée à une personne qui n'a pas consommé d'opioïdes. Elle ne cause pas d'effet secondaire et fait effet seulement si des opioïdes sont présents dans l'organisme. De manière générale, la naloxone n'est pas autoadministrée, et sert donc à venir en aide à d'autres personnes que soi-même.

Q. Est-ce qu'une prescription médicale est nécessaire pour administrer de la naloxone ?

R. Non, le code des professions permet depuis 2017 à **toute personne** d'administrer de la naloxone, par voie nasale ou musculaire à **une personne présentant des signes d'une surdose** (respiration lente et difficile, pas de réaction au bruit, à la douleur ou à l'environnement, personne somnolente ou confuse).

Q. Où puis-je avoir accès à des données à jour concernant la situation des surdoses ?

- Pour des données sur la situation en Montérégie :
<https://extranet.santemonteregie.qc.ca/dspu/vigie/#surdoses>
- Pour des données sur la situation au **Québec** :
Sur le site de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec)
<https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/opioides/surdoses>
- Pour des données sur la situation au Canada :
Sur le site infobase santé (du gouvernement du Canada)
<https://sante-infobase.canada.ca/mefaits-associes-aux-substances/opioides-stimulants/>